



# ADMINISTRATION Des

*Notre enquête auprès de 60 communes pour 15 prestations publiques*

Quand on a affaire à l'administration, la simple évocation de la procédure provoque soupirs et anecdotes en cascade. Pourtant, dans de nombreuses étapes de la vie, le passage au bureau communal ou cantonal s'impose. Comment les prestations de l'Etat sont-elles délivrées et taxées? La FRC a

mené l'enquête dans 60 communes de Romandie sur 15 prestations usuelles.

## Transparence et fiabilité

Pour une attestation de domicile, un permis de séjour ou un certificat de naissance, pas question de faire son marché. Le prix et la procédure sont

imposés par l'autorité compétente. Cela ne devrait exclure ni transparence des tarifs ni qualité d'information satisfaisante. Les enquêteurs de la FRC ont pourtant eu fort à faire pour obtenir des réponses. **Nadia Thiongane, Florence Bettschart et Laure Christ**

## Arrivée et départ de commune/attestation de domicile



Le Contrôle des habitants exige de chaque citoyen qu'il s'annonce comme partant et arrivant dans une commune. Il s'agit de la prestation la plus courante délivrée par les services communaux.

### Ecart de prix

Pour une arrivée, le tarif passe de la gratuité (Martigny) à 30 fr. (Lausanne). Il peut varier dans certaines communes si l'on est issu du canton ou pas (ex.: 7 fr. ou 10 fr. au Noirmont).

Le départ est en revanche gratuit, à quelques exceptions près (La Chaux-de-Fonds, Avenches et Grône).

Pour l'établissement d'une attestation de domicile, comptez entre 0 fr. (Cheseaux) et 25 fr. (Genève). Avusy facture 50 fr.!

### Le fait marquant

A Genève, l'arrivée dans une commune est gratuite... sauf si vous êtes étranger. Par étranger, on entend bien sûr un Confédéré non genevois! Une spécialité du bout du lac, facturée 50 fr.

### L'anecdote

A Cheseaux, malgré la routine que devraient présenter ces questions pour une commune, on nous annonce qu'en l'absence du préposé, en vacances, personne d'autre n'est compétent pour répondre. Beau joueur, nous rappelons quinze jours plus tard.

## Autorisations de séjour et d'établissement



Une ordonnance fédérale fixe les tarifs maximaux des émoluments cantonaux pour les permis B et C. Les communes transmettent les informations à l'Office cantonal des migrations, compétent pour délivrer l'autorisation.

### Ecart de prix:

Selon cette ordonnance, les tarifs seraient au maximum de 65 fr. (B) et 95 fr. (C) pour les Européens, et de 95 fr. (B et C) pour les ressortissants d'Etats tiers. Pourtant les informations reçues des communes font le grand écart. L'émolument atteint allègrement les 120 fr. à Yverdon.

### Le fait marquant

Une grande partie des communes étaient simplement démunies pour renseigner les enquêteurs précisément sur le tarif de ces autorisations, concernant pourtant plus de 20% de la population suisse.

### L'anecdote

On brade à Fribourg, où le tarif articulé est de 10 fr.



# prix pas très clairs

*élémentaires démontre un sérieux problème de transparence.*



## Etat civil

Acte de mariage, acte de naissance, certificat de famille, on respire, les communes ont fait meilleure figure face aux questions concernant ces documents de la vie courante.

acte de partenariat peut encore être considéré comme une originalité dans certaines contrées, un acte de mariage, même délivré par le canton, ne devrait pas poser de problème. Les communes fribourgeoises peinent sérieusement, même pour l'acte d'origine de l'un de leurs fiefs.

### Ecart de prix

Peu d'écart, les communes n'ont pas pris de liberté avec les tarifs fixés dans l'ordonnance fédérale. Un effort d'homogénéité est donc possible.

### Fait marquant

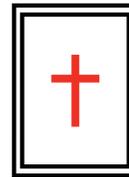
Une bonne vingtaine de communes n'ont pas su nous donner les tarifs. Si un

### L'anecdote

Les émoluments d'état civil sont fixés au niveau fédéral. Ainsi le certificat de famille peut être facturé entre 30 et 100 francs. Raisonnable, nos communes se sont contentées du bas de la fourchette. Bonne surprise à Ardon, où il n'est facturé que 20 francs.



## Certificat d'hérédité



Selon les cantons, le certificat d'hérédité peut être délivré par les notaires, la justice de paix, le juge de commune ou encore le Tribunal de district.

### Ecart de prix:

Les tarifs dépendent en principe du montant de la succession et du nombre d'héritiers. Reste que les écarts sont stupéfiants. On annonce 15 fr. à Grône, alors que les frais peuvent se monter à 10 000 francs dans le canton de Vaud.

### Le fait marquant:

Question piège? Nombre de communes ont fait leur possible pour orienter les enquêteurs vers les services compétents. Mais les réponses sont souvent restées évasives et maladroites. On attendait au moins une adresse précise. Lausanne n'a pas voulu indiquer de tarif, alors que celui-ci est fixé clairement au niveau cantonal.

### L'anecdote:

Attention aux délais pour l'obtention du certificat. Il peut passer d'environ un mois en Valais à près de six mois dans le canton de Vaud! Pour un document attestant la qualité d'héritier afin de disposer des biens de la succession, cela a toute son importance.



## Registre foncier

En Suisse, tout un chacun peut connaître le nom du propriétaire d'un bien immobilier ou d'un terrain. Les cantons ont la liberté d'organiser leur registre foncier, soit centralisé, soit par district ou arrondissement.



### Ecart de prix

Le montant de 20 fr. par acte est pratiqué de façon assez homogène dans tous les cantons. Les pages supplémentaires ou une légalisation de la signature sont facturés en sus. Les tarifs varient pourtant de 10 fr. (Bernex) à environ 30 fr. (Courfaivre).

### Le fait marquant

Plus de la moitié des communes n'ont pas su nous donner une indication du prix d'un simple extrait du registre foncier, alors qu'il s'agit d'un règlement cantonal bien établi.

### L'anecdote

En Valais, la procédure ne semble pas encore bien rodée. A Ardon, l'enquêteur a d'abord été orienté vers Sion, où on lui a demandé d'appeler Martigny, qui, à son tour, a renvoyé vers Sion. Mais une fois à bon port, les informations ont pu être données de manière claire.



Marco Tiberio



Retrouvez tous les tarifs en matière de permis de conduire et de circulation, et le tableau complet pour 60 communes sur [www.frc.ch](http://www.frc.ch)

## De nombreux progrès restent à faire sur Internet

Achats, transactions bancaires ou réservations se font désormais facilement par Internet. Qu'en est-il des actes administratifs simples: est-ce aisé de les faire via les sites Web des communes ou des cantons? La réponse est non. Même si toutes les communes visitées ont un site Internet (ce qui n'est pas forcément le cas des pays qui nous entourent), il est pour l'instant quasi impossible d'effectuer ces actes par le Net, et surtout très peu de sites permettent d'obtenir des renseignements simples, en particulier les tarifs et les autorités compétentes. En effet, un citoyen devrait pouvoir trouver sur le site de sa commune tous les renseignements concernant le Contrôle des habitants, l'état civil, etc. Parfois la dénomination des pages est si peu intuitive qu'il nous a fallu beaucoup de temps pour y arriver:

la Ville de Genève, par exemple, a un intitulé «Vie privée, égalité et citoyenneté» peu significatif... En Valais, la taxe pour les chiens est souvent accessible, mais les informations sur l'arrivée dans la commune beaucoup moins. Et c'est pire pour l'état civil. Le Locle fait figure de bon élève, grâce à son fichier téléchargeable avec tous les tarifs du Contrôle des habitants. Les communes vaudoises renvoient en règle générale au site de l'Etat de Vaud. Les actes d'état civil peuvent être commandés en ligne, mais les tarifs n'apparaissent nulle part. De nombreux progrès sont à faire pour que les citoyens puissent éviter un téléphone ou un déplacement. La FRC s'adressera prochainement à ces communes afin qu'elles simplifient l'accès à ces informations.



## Protocole

Du 7 au 20 juin, les enquêteurs de la FRC ont interpellé 60 communes (10 chefs-lieux, villes et villages par canton, soit Vaud, Genève, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura/Jura bernois). En s'annonçant comme enquêteurs de la FRC, ils ont demandé quelle était l'autorité compétente et le prix de 15 prestations (arrivée/départ de la commune, attestation de domicile, permis de séjour B et C, prestations d'état civil, certificat d'hérédité, extrait de registre foncier et taxe pour les chiens). On attendait de la commune qu'elle informe l'enquêteur des tarifs pratiqués de façon claire si elle était compétente ou qu'elle le redirige vers la bonne administration avec une indication du prix facturé. Les analyses se sont basées sur les données récoltées auprès des employés communaux.

## Taxe pour les chiens

L'impôt sur les chiens est un héritage de divers impôts sur le luxe payés au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les maîtres doivent s'acquitter d'un impôt spécial perçu par le canton et la commune destiné à couvrir les frais engendrés par les chiens.



### Ecart de prix

Côté tarifs, c'est le yo-yo. Entre 57 et 200 francs, on a pratiquement tous les tarifs possibles. La palme revient à Champéry et à Montreux, où votre compagnon à quatre pattes coûtera 200 francs.

### Le fait marquant

Non seulement les tarifs varient, mais la répartition entre canton et communes également, et cela même au sein du même canton. Un véritable plan tarifaire qui distingue ville et campagne, premier chien et suivants, avec médaille ou sans, et même un prix AVS à Bienne.

### L'anecdote

Renseignement difficile à obtenir, certaines communes ont séché et nos enquêteurs sont repartis bredouilles. D'autres nous ont donné un tarif ne correspondant pas à celui publié sur Internet (Sainte-Croix).

## PASSEPORT ET AUTRES PRESTATIONS FÉDÉRALES

### Des procédures bien rodées

Certains services de l'Etat sont du ressort de la Confédération, en particulier les documents d'identité,

le casier judiciaire et l'extrait du Registre des poursuites. Leur prix est unifié pour toute la Suisse.

Pour l'obtention de ces documents, la personne doit attester son identité.

#### DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Le passeport et la carte d'identité.

#### CARTE D'IDENTITÉ

65 fr. (majeurs) / 30 fr. (mineurs)

#### PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

140 fr. (majeurs) / 60 fr. (mineurs)

#### OFFRE COMBINÉE (2 documents)

148 fr. (majeurs) / 68 fr. (mineurs)

Les deux documents sont valables dix ans pour les adultes et cinq ans pour les enfants.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, seuls les passeports biométriques peuvent être commandés. Les anciens passeports restent valables jusqu'à leur date d'échéance. Cependant, lors de voyages à l'étranger, il est préférable de se renseigner au préalable sur les conditions d'entrée.

Il est possible de demander les documents d'identité sur le site Internet [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch). Un rendez-vous au Bureau cantonal des passeports est ensuite nécessaire pour prendre les données biométriques. La commande de la carte d'identité seule est également possible au Contrôle des habitants de la commune de domicile.

#### CASIER JUDICIAIRE

Prix: 20 fr.

L'extrait peut être commandé par le biais du site Internet [www.ch.ch](http://www.ch.ch) ou dans la plupart des guichets postaux.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES POURSUITES

Prix: 17 fr.

L'extrait peut être demandé aux Offices des poursuites des différents cantons, directement au guichet ou parfois par écrit (prévoir 1 fr. supplémentaire pour le port).